



DEL_2025-19

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 avril 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 20 mars 2025.

Membres présents : (13) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme JACQUEMARD, M. LEHENOFF, M. MEZUI, Mme TENENBAUM, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. FOUILLOT représentée par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (1) : Mme LECOMTE,

Objet : Budget primitif – exercice 2025

BUDGET GENERAL

Le CCAS a fait le choix de voter plus tardivement le budget primitif 2025 comme en 2024 afin de pouvoir affecter les résultats de clôture de 2024 pour permettre de poursuivre sur 2025 les actions sociales auprès des plus démunis face à l'inflation de ces dernières années.

Le budget général 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comprend un budget principal ainsi qu'un budget annexe : le centre d'accueil de jour « Les Marronniers ».

Le budget général se présente comme suit :

- Fonctionnement = 11 423 143,24 € (- 203 446,36 € soit – 1,75 % par rapport au BP de 2024) ;
- Investissement = 399 210,78 € (- 160 509,06 € soit – 28,68 % par rapport au BP de 2024).

BUDGET PRINCIPAL

Instruction budgétaire et comptable M 57

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / 2024
011 – Charges à caractère général	2 542 686,87 €	2 653 016,00 €	- 110 329,13 € soit -4,16%
012 – Charges de personnel	6 183 700,00 €	6 052 600,00 €	+131 100 € soit + 2,17 %
65 – Autres charges de gestion courante	1 831 753,37 €	2 109 541,60 €	- 277 788,23 € soit -13,17 %
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	identique
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	1 025,00 €	8 652,00 €	-7 627,00 € soit -88,15 %
042 – Opérations d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	Identique
TOTAL	10 764 165,24 €	11 028 809,60 €	- 264 644,36 € soit -2,40 %

Recettes de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
002- Résultat de fonctionnement reporté	796 919,24 €	1 779 928,60 €	- 983 009,36 € soit -55,23 %
013 – Atténuations de charges	6 000,00 €	12 600,00 €	- 6 600 € soit -52,38 %
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	1 200 432,00 €	1 138 600,00 €	+ 61 832 € soit +5,43 %
74 – Dotations et participations	7 852 304,00 €	7 245 575,00 €	+ 606 729 € soit +8,37 %
75 – Autres produits de gestion courante	900 828,00 €	850 000,00 €	+ 50 828 € soit +5,98 %
76- Produits financiers	5 576,00	0,00 €	
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0 €
042 – Opérations d'ordre	2 106 €	2 106,00 €	Identique
TOTAL	10 764 165,24 €	11 028 809,60 €	- 264 644,36 € soit – 2,40%

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions)	40 000,00 €	40 000,00 €	Identique
20 - Immobilisations incorporelles	52 000,00 €	40 000,00 €	+12 000 € soit +30%
204 - Subventions d'équipement versées	0 €	100 000,00 €	-100 000€ soit - 100 %

21 - Immobilisations corporelles	278 593,83 €	353 032,03 €	- 74 438,20 € soit – 21,06%
27 - Autres immobilisations financières (prêts)	5 300,00 €	6 800,00 €	- 1500 € soit -22,06 %
040 - Opérations d'ordre	2 106,00 €	2 106,00 €	Identique
TOTAL	377 999,83 €	541 938,03 €	-163 938,20 € soit -30,25%

Recettes d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
001 Résultat d'investissement reporté	157 999,83 €	268 538,03 €	- 110 538,20 € soit -41,16%
024 – Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	43 400,00 €	- 43 400 € soit - 100 %
16 – Emprunts et dettes assimilées (cautions)	20 000,00 €	30 000,00 €	- 10 000 € soit - 33,33 %
27 – Autres immobilisations financières (prêts)	0,00 €	0,00 €	
040 – Opérations d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	Identique
TOTAL	377 999,83 €	541 938,03 €	-163 938,20 € soit -30,25%

BUDGET ANNEXE – Centre d'accueil de jour « Les Marronniers »
Instruction budgétaire et comptable M22

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 210,00 €	146 505,00€	+ 9 705 € soit +6,62 %
II – Dépenses afférentes au personnel	476 200,00 €	434 250,00 €	+41 850 € soit +9,66 %
III – Dépenses afférentes à la structure (y compris amortissements)	26 568,00 €	17 025,00 €	- 3 810 € soit - 18,29 %
TOTAL	658 978,00 €	597 780,00 €	+61 198,00 € soit +10,24%

Recettes de fonctionnement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
I – Produits de la tarification	460 000,00 €	430 000,00 €	30 000 € soit +6,98 %
II – Autres produits relatifs à l'exploitation	900,00 €	0,00 €	
III – Produits financiers et produits non encaissables	166 683,37 €	167 780,00 €	- 1 096,63 € soit - 0,65 %
Excédent	31 394,63 €		
TOTAL	658 978,00 €	597 780,00 €	61 198,00 € soit +10,24 %

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
21 – Immobilisations corporelles	21 210,95 €	17 781,81 €	+3 429,14 € soit +19,28%
TOTAL	21 210,95 €	17 781,81 €	+3 429,14 € soit +19,28%

Recettes d'investissement :

Chapitres budgétaires	BP 2025	Rappel BP 2024	Variation BP 2025 / BP 2024
001 Résultat d'investissement reporté	14 210,95 €	10 681,81 €	+ 3 429,14 € soit 19,28%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0	100,00 €	
28 – Opérations d'ordre	7 000,00 €	7 000,00 €	
TOTAL	21 210,95 €	17 781,81€	+ 3 429 € soit +19,28 %

Après examen détaillé de ces budgets, il est proposé aux membres du conseil d'administration de :

- adopter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS et du budget annexe « les Marronniers » conformément aux instructions budgétaires et comptables M 57 et M22 ;

- approuver la constitution, sur le budget principal du CCAS, d'une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 1 025,00 € concernant les créances non recouvrées et non éteintes datant de plus de 2 ans ;

- préciser que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision, opération dite semi budgétaire au sens de la nomenclature comptable en vigueur, sont inscrits en dépenses de fonctionnement au budget principal, au chapitre 68 ;

- autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer tout document contractuel nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1